

## **PROCES-VERBAL DE LA**

### **SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 JUIN 2015**

Le Président, M. B. LEGAST, ouvre la séance à 20h15 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel – 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2015 – 3. Assermentation d'un nouveau Conseiller, M. Jean-Charles SAILLAND, en remplacement de M. Xavier MICHEL, décédé en mars dernier – 4. Renouvellement ou prolongation du mandat du Bureau – 5. Renouvellement ou prolongation du mandat de la Commission des Finances – 6. Renouvellement ou prolongation du mandat de la Commission de Gestion – 7. Préavis n°3/2015 – Relatif à une demande de crédit de CHF 1'300'000.00 pour la réfection générale (mesure d'entretien) des voiries communales (route cantonale en traversée et routes communales) – 8. Préavis n°4/2015 – Relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 215'000.00 concernant la rénovation de l'auberge communale et la création de chambres d'hôtel – 9. Préavis n°5/2015 – Concernant le rapport sur les comptes de la commune de Trélex et la décharge de sa gestion pour l'année 2014 – 10. Mention des préavis à venir – 11. Communication du Président – 12. Communications de la Municipalité – 13. Propositions individuelles et divers.

#### **1. Appel**

27 Conseillers présents, 16 Conseillers excusés et 2 Conseillers absents.

#### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2015**

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2015 est **approuvé à l'unanimité**.

Le Président rend hommage à M. Xavier MICHEL, Conseiller décédé en mars dernier, et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en sa mémoire.

#### **3. Assermentation d'un nouveau Conseiller, M. Jean-Charles SAILLAND, en remplacement de M. Xavier MICHEL, décédé en mars dernier**

M. J.-C. SAILLAND est **assermenté** par le Président.

#### **4. Renouvellement ou prolongation du mandat du Bureau**

**M. B. LEGAST** se représente pour une nouvelle année de présidence ; étant seul candidat, il est **réélu à l'unanimité**.

**M. P. DEPIERRE** se représente pour une nouvelle année en tant que premier vice-président ; étant seul candidat, il est **réélu à l'unanimité**.

M. A. MURDOCH ne se représente pas pour le poste de deuxième vice-président. M. F. VAUTIER est proposé par M. P. DEPIERRE. **M. F. VAUTIER** accepte cette fonction ; étant seul candidat, il est **élu à l'unanimité**, pour une année.

**MM. A. BOLAY, B. MORAX et F. STADELMANN**, scrutateurs et scrutateurs-suppléants, absents ce soir, ont informé la secrétaire qu'ils acceptaient ces fonctions pour une nouvelle année ; ils **sont réélus à l'unanimité**. **M. O. MONTAGUTI** se propose comme quatrième candidat ; étant seul volontaire, il est **élu à l'unanimité**.

#### **5. Renouvellement ou prolongation du mandat de la Commission des Finances**

M. C. HABISREUTINGER, président de ladite Commission, étant le plus ancien membre, se retire. Aucun membre de l'assemblée ne se porte volontaire. Le Président propose cette candidature à **M. J.-C. SAILLAND** qui accepte et est **élu par 25 oui et 1 abstention**.

#### **6. Renouvellement ou prolongation du mandat de la Commission de Gestion**

Suite au décès de M. X. MICHEL, il manque un candidat à la Commission de Gestion. Pour le remplacer, **M. H. VANNOD** se porte candidat ; étant seul volontaire, il est **élu par 25 oui et 1 abstention**.

Il manque également un membre au sein de la **Commission DISREN (Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise)**. **M. D. AUBERT** est intéressé à ce poste ; étant seul volontaire, il est **élu par 25 oui et 1 abstention**.

#### **7. Préavis n°3/2015 – Relatif à une demande de crédit de CHF 1'300'000.00 pour la réfection générale (mesure d'entretien) des voiries communales (route cantonale en traversée et routes communales)**

Mme O. ROCHAT-JEANMONOD informe que le bureau d'ingénieurs BS+R Bernard Schenk SA à Nyon, a été chargé d'étudier l'état actuel du réseau routier de notre Commune, de constater les dégradations, de mesurer le bruit du trafic et d'établir un rapport. La Municipalité, après avoir constaté que le trafic routier traversant notre village produisait un niveau de bruit trop élevé par rapport aux normes édictées par l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, envisage un plan d'assainissement du bruit de la route cantonale et, par la suite, de l'ensemble du territoire communal, avec possibilité d'obtenir des subventions fédérales pour une réfection générale.

Elle énumère les différentes phases d'assainissement préconisées par le bureau d'ingénieurs, les divers matériaux utilisés et le planning des travaux (détaillés dans le texte du préavis que chacun a reçu).

M. J.-F. CHEVALIER souligne l'importance des grilles d'évacuation d'eau situées le long de la route de Genolier, au centre du village, et souhaite qu'elles ne soient pas supprimées à cet endroit (voire en ajouter au droit de la maison de Mme et M. Bilardo). Mme O. ROCHAT-JEANMONOD répond qu'elle prend note de cette remarque et assure qu'aucune grille ne sera supprimée, certaines grilles seront éventuellement déplacées après étude approfondie de cas en cas.

Mme C. BÜTZBERGER espère que l'Acquedaine ne sera pas « élargie » grâce aux travaux de réfection afin de permettre aux véhicules d'aller plus vite. Mme O. ROCHAT-JEANMONOD confirme que les ralentisseurs de trafic resteront inchangés. Elle ajoute qu'elle se renseigne sur les diverses possibilités de rendre les conducteurs plus attentifs à la vitesse réduite (radar intercommunal indiquant la vitesse, comptage du nombre de voitures, « smiley », etc.).

Mme P. AUDETAT souhaite savoir si toutes les précautions ont été prises pour ne pas devoir rouvrir les routes à court terme, pour des canalisations défectueuses ou supplémentaires, par exemple. Mme O. ROCHAT-JEANMONOD répond que les contrôles des canalisations ont déjà été effectués. M. le Syndic ajoute que le plan général d'affectation pour le réseau d'eau date de 2004 (relativement récent); pour d'éventuelles nouvelles constructions, les installations sont proches des trottoirs et ne nécessiteraient donc pas d'énormes travaux.

M. D. DUMUSC, président de la Commission Route-Eclairage-Voirie, est convaincu que la réfection générale du réseau routier est à entreprendre et invite l'assemblée à accepter le préavis.

M. C. HABISREUTINGER, président de la Commission des Finances, rappelle que l'entretien et la réfection des routes communales, ainsi que les tronçons des routes cantonales traversant les villages sont à la charge des communes.

Comme expliqué dans le préavis, il précise que les travaux devraient se dérouler en deux phases : la première, dont le montant du devis estimatif s'élève à CHF 960'000.00 concerne la réfection de la route cantonale et des routes communales avec pose d'un tapis phono absorbant et la deuxième phase (devis estimatif à CHF 340'000.00) représentant des travaux d'entretien de l'ensemble du réseau routier communal qui, à son avis, auraient dû être entrepris régulièrement durant les années précédentes et figurer au budget dans les charges d'exploitation. Déduction faite des diverses subventions allouées par la Confédération et le Canton, estimées à CHF 235'000.00, l'ensemble des travaux devrait être amorti sur dix ans.

Après débat au sein de ladite Commission, il estime que c'est le bon moment pour réaliser ces travaux considérés comme absolument nécessaires et recommande à l'assemblée d'accepter ce préavis.

Mme P. AUDETAT demande si les liquidités de notre Commune sont suffisantes pour envisager le paiement de CHF 1'300'000.00 par la trésorerie courante. M. C. HABISREUTINGER répond par l'affirmative, donc ce montant sera prélevé sur la trésorerie courante, mais amorti sur dix ans.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote : **le préavis n°3/2015 est accepté à l'unanimité.**

**8. Préavis n°4/2015 – Relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 215'000.00 concernant la rénovation de l'auberge communale et la création de chambres d'hôtel**

M. Y. RAVENEL passe en revue le texte du préavis et mentionne que Gastroconsult SA a été mandaté par la Municipalité pour établir une étude de faisabilité tenant compte des besoins exprimés, afin de fournir à l'architecte un programme clairement établi. Le coût approximatif du projet est estimé à CHF 3'500'000.00 (sans le mobilier et l'agencement de la cuisine). Il précise que le bail des tenanciers actuels arrive à échéance en août 2016 et que les travaux pourraient commencer à partir de cette date pour se terminer au printemps 2018.

Il mentionne qu'il est prévu d'ajouter le montant du crédit d'étude au coût de construction et d'amortir ce dernier sur 30 ans. Il recommande à l'assemblée d'accepter ce préavis.

En l'absence de M. W. REUST, président de la Commission Construction/Urbanisme, M. H. VANNOD, membre de ladite Commission, lit le rapport établi par le Président. Ladite Commission est favorable à la réalisation de ce projet mais souhaite que la Municipalité prenne « avis et conseils chez Gastrovaud afin de mieux cibler la demande et limiter les variantes onéreuses » ; elle émet l'idée de mieux tirer profit de la terrasse et d'aborder ce projet en tenant compte de tout le périmètre alentours (ferme Paul notamment).

M. C. HABISREUTINGER, président de la Commission des Finances, estime judicieux de réaliser ce projet en trois phases (avant-projet, projet détaillé et soumissions, réalisation) avec, pour chaque phase, une demande de crédit particulière. Cette manière de procéder apporte souplesse, clarté et meilleure implication de la Municipalité et des Commissions concernées. Il soutient ce projet mais regrette cependant de ne pas avoir pu prendre connaissance du rapport de Gastroconsult pour se prononcer sur un cahier des charges précis avant de voter le crédit d'étude. Il recommande néanmoins aux membres du Conseil d'approuver ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. D. AUBERT est favorable à la rénovation de l'auberge mais estime regrettable de devoir se prononcer sur un projet encore très vague, avant d'avoir pris connaissance du rapport de Gastroconsult ; il propose de reporter ce préavis et de le présenter lors du Conseil de septembre prochain. M. Y. RAVENEL répond que le crédit d'étude est indispensable au démarrage du projet et, afin d'entreprendre la rénovation dès fin août 2016, l'étude devrait commencer dès que possible pour présenter aux Commissions, dans un premier temps, un avant-projet cohérent et raisonnable.

M. J.-C. SAILLAND suggère à la Municipalité de consulter la commune de Bogis-Bossey qui, alors qu'il était municipal des constructions dans ce village, a vécu la transformation de l'école en auberge communale ; cette expérience concrète et réussie pourrait, à son avis, apporter un éclairage intéressant pour la rénovation de notre auberge.

M. F. VAUTIER estime que l'étude approfondie de toutes les possibilités de rénovation est plus importante que le respect des délais prévus ; un prolongement de deux ou trois mois n'aurait aucune conséquence sur l'aboutissement du projet. Il souhaite que, dès que le rapport de Gastroconsult (ou d'un autre organe expert) est disponible, les Commissions concernées soient consultées avant de donner mandat à un architecte.

M. C. GRAF propose de réfléchir à la manière d'intégrer la Ferme Paul dans le projet, même si la rénovation de cet immeuble n'est pas réalisée dans l'immédiat.

M. H. VANNOD, membre de la Commission Construction/Urbanisme en 2013-2014, rappelle que le projet de rénovations de l'auberge et de la Ferme Paul avait été débattu, sur la base de plans établis à cette époque et présentant diverses variantes ; il se souvient que la Municipalité a abandonné ce projet et souhaite savoir si ces plans existent ou s'ils ont été détruits.

M. le Syndic précise qu'une étude de faisabilité pour réhabiliter la Ferme Paul et rénover l'auberge (préavis n°7/2013) a été effectuée ; cette étude a clairement établi qu'il était possible de dissocier la rénovation des deux corps de bâtiments. Il assure qu'aucun plan n'a été détruit et que les Commissions concernées ont toujours été consultées à ce sujet et le seront pour

toutes les nouvelles variantes concernant la rénovation de l'auberge, dès les nouvelles ébauches présentées par l'architecte.

M. Y. RAVENEL précise encore qu'en 2013, les plans n'étaient que provisoires et que le crédit de faisabilité a été utilisé pour effectuer et numériser les relevés des bâtiments (utiles pour l'actuel projet), poser un diagnostic amiante et proposer trois variantes de rénovation. Il assure également que ces documents existent et peuvent être consultés.

M. S. WENGER souhaite savoir s'il est correct de ne pas renouveler le bail des tenanciers et s'ils ont d'autres projets pour le futur. Il demande encore à quel moment il a été décidé de créer des chambres d'hôtel et si l'on ne pourrait envisager une rénovation de l'auberge sans chambres d'hôtel. M. Y. RAVENEL répond aux trois questions : sur les conseils de Gastroconsult, un bail à durée déterminée a été établi pour les tenanciers qui l'ont accepté car ils sont en âge de prendre leurs retraites. Au sujet de la création de chambres d'hôtel, il est notoire, dans notre région, qu'il en manque et qu'une variante sans chambre d'hôtel n'est pas envisagée ; cette solution est le moyen de tirer un meilleur profit des combles, actuellement vides, et ainsi utiliser les volumes à disposition.

Mme E. VOGEL se souvient qu'en 2013 les plans dont parle M. H. VANNOD n'étaient que des esquisses basées sur des volumes, accompagnées de propositions diverses qui n'ont pas été retenues. Elle recommande à l'assemblée d'accepter le crédit d'étude qui permettrait d'aboutir à un projet concret, détaillé et mûrement réfléchi, proposé par la Municipalité, après consultation des Commissions concernées, soumis ensuite aux membres du Conseil qui l'acceptent ou le refusent.

Pour avoir travaillé sur d'autres projets hôteliers régionaux, M. C. MARZER estime que le rapport fourni par un expert en la matière est essentiel et aura une grande influence sur le projet d'architecte par la suite. Il ajoute qu'il serait important de trouver un restaurateur sans trop attendre, passionné et intéressé au secteur hôtelier, car son avis pourrait s'avérer utile lors de la conception du projet. Il recommande d'accepter ce premier préavis.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote, à mains levées : **le préavis n°4/2015 est accepté par 18 oui, 6 non et 3 abstentions.**

#### **9. Préavis n°5/2015 – Concernant le rapport sur les comptes de la commune de Trélex et la décharge de sa gestion pour l'année 2014**

M. P. HOFMANN précise que chaque membre du Conseil a reçu un exemplaire du préavis, accompagné des comptes 2014, par ordre administratif, des bilans comparés (années 2013 et 2014), du tableau des investissements 2014 et du rapport de gestion 2014 de la Municipalité (non soumis au vote).

Il annonce que l'exercice 2014 s'est soldé par un excédent de recettes de CHF 425'567.41 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 24'749.00. Il communique que sans revenus extraordinaires et réserves dissoutes, l'exercice 2014 aurait été déficitaire (environ CHF 875'000.00) ; néanmoins, il constate que, malgré une baisse de 4 points du taux d'impôt en 2014 (53 cts), le montant encaissé des impôts sur le revenu n'est inférieur que de CHF 200'000.00 environ, soit moins de deux points d'impôt. Par contre, les revenus conjoncturels sont en forte baisse par rapport aux montants du budget.

Il passe en revue les diverses rubriques du préavis qui nécessitent des explications ou ont subi des variations importantes.

En ce qui concerne le tableau des investissements, il mentionne que six préavis ont été terminés en 2014, représentant un montant d'environ CHF 716'600.00.

Il ajoute que les dépenses communales sont sous contrôle depuis de nombreuses années et que le bilan de notre Commune est sain ; le taux d'imposition à 53 cts est adéquat ; les réserves constituées sont largement couvertes par les liquidités. Comme pour les deux années précédentes, un avant-budget sera présenté à la Commission des Finances au moment de fixer le taux d'imposition pour l'année prochaine.

Il recommande à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

M. P. DEPIERRE, président de la Commission de Gestion, remarque que ladite Commission n'a eu que très peu de temps pour examiner les comptes et suggère, dès l'année prochaine, de déplacer la date du Conseil de juin vers la fin du mois ou d'obtenir les comptes à une date plus avancée. Il avise que les préavis n'ont pu être examinés en détail mais s'engage dorénavant à les étudier durant l'année. Il rapporte sur les comptes étudiés de manière plus approfondie (entretien des parcs, promenades, cimetière, entretien de l'éclairage et de la signalisation des routes, ordures, déchetterie et récupération).

Il constate que les comptes sont tenus avec exactitude et rigueur et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2014 et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Au sujet du dépassement de charges de CHF 12'600.00 pour l'éclairage et la signalisation des routes, relevé par la Commission de Gestion, Mme O. ROCHAT-JEANMONOD précise qu'une ordonnance fédérale a obligé les communes à changer tous les points lumineux contenant du mercure ; de plus, certains miroirs et plusieurs panes de l'éclairage du chemin des Santous ont dû être réparés ; ces divers facteurs ont généré des frais supplémentaires, difficiles à répartir sur 2014 et 2015 sans dépassement de budget.

M. P. HOFMANN réfute la remarque du président de la Commission de Gestion concernant le peu de temps alloué à l'examen des comptes. Il précise qu'il a donné à M. P. DEPIERRE, le 8 avril, les dates des séances nécessaires au contrôle des comptes ; il ajoute que les associations intercommunales présentent leurs comptes fin avril ou début mai, ce qui l'empêche de montrer au réviseur (séance prévue le 7 mai) les comptes définitifs. Repousser la date du Conseil de juin d'une ou deux semaines pourrait, à son avis, être une bonne solution.

M. P. HOFMANN déplore le fait qu'il ne soit pas fait mention du rapport du réviseur, qui contient des éléments intéressants, dans le rapport de la Commission de Gestion et suggère à son président de tenir compte de cette remarque pour l'année prochaine. M. P. DEPIERRE répond que le rapport du réviseur est arrivé après la réunion de la Commission de Gestion.

Suite à cette discussion, M. le Syndic propose au Président de décaler, dès l'année prochaine, la date du Conseil de juin de deux semaines. Le Président tient compte de cette remarque.

Le Président ouvre la discussion.

M. C. HABISREUTINGER souhaite connaître les points intéressants figurant dans le rapport du réviseur des comptes. M. P. HOFMANN répond que ce rapport comprend une cinquantaine de pages et qu'il peut être consulté.

M. F. VAUTIER, président de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales, informe qu'il a pris contact avec la Municipalité pour proposer de modifier la tarification et le règlement de la taxe au sac, dès l'année prochaine.

Sous la rubrique « Police » (comptes par ordre administratif, page 16), M. J.-R. AEBI demande à quoi correspond l'écriture « Administration Police : contribution supplémentaire année précédente » (rubrique 600.3512) : CHF 36'956.00. M. le Syndic répond que cette facture correspond à un contrat de prestations de la police cantonale pour 2013 ; la Municipalité avait, cette année-là, contesté la facture (environ CHF 80'000.00), estimant que les policiers n'étaient que peu ou pas présents ; ce montant apparaît donc dans les comptes 2014. Il ajoute que la rubrique suivante (600.3520 : participation à groupements communaux) correspond également à un contrat de prestations intercommunal de la police cantonale pour 2014, représentant 20% à charge de la Commune de Trélex.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote : **le préavis n°5/2015 est accepté à l'unanimité.**

#### **10. Mention des préavis à venir**

M. Y. RAVENEL remercie l'assemblée d'avoir accepté le crédit d'étude pour la rénovation de l'auberge ; il mentionne que la phase 2 (crédit d'étude de coût) et la phase 3 (crédit de construction) feront l'objet de deux préavis distincts en octobre 2015 et en avril 2016. Il annonce que le comité directeur du Conseil régional présentera un nouveau projet intitulé « dispositif d'investissements solidaires de la région nyonnaise » au conseil intercommunal du Conseil régional le 25 juin prochain ; sous forme de préavis, ce nouveau projet sera soumis aux communes concernées pour acceptation. Un deuxième préavis concernant des propositions de modifications des statuts du Conseil régional sera également soumis aux communes concernées.

Mme O. ROCHAT-JEANMONOD prévoit un préavis, lors du prochain Conseil, sur la modification du règlement de la gestion des déchets par rapport à la taxe forfaitaire pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans en étude.

Les autres membres de la Municipalité ne présentent pas de préavis.

#### **11. Communication du Président**

Le Président remercie l'assemblée de la confiance accordée aux membres du Bureau.

Il rappelle la date des votations/élections du 18 octobre prochain et indique que des volontaires sont recherchés pour compléter l'équipe du Bureau.

#### **12. Communications de la Municipalité**

Mme O. ROCHAT-JEANMONOD informe que la végétation plantée au rond-point des Migerendes ne donne pas entière satisfaction ; elle fait le nécessaire pour une amélioration de cette décoration. Elle remercie l'assemblée d'avoir accepté le préavis pour la réfection des routes.

M. Y. RAVENEL communique que le revêtement du parking de l'église est détérioré par les intempéries (alvéoles soulevées) ; les travaux vont être entrepris pour réparer cette surface. Au sujet de la rénovation de la salle polyvalente et de La Farandole, il annonce que les travaux

vont débiter au début de juillet ; concernant les toitures, endommagées par la grêle en 2013, les réparations ne démarreront qu'après l'aboutissement des négociations avec l'ECA.

M. P. HOFMANN remercie l'assemblée d'avoir accepté les comptes 2014, ainsi que la boursière, Mme C. CONSTANTIN, de son excellent travail.

Au sujet des gravières, sur le site de La Coque, il informe que la pose d'une couche de terre végétale est en cours et sera terminée dans le courant de juillet. Il procédera alors au contrôle de la remise en état de ce terrain, accompagné d'un délégué du Canton ; ensuite, un agriculteur va ensemer cette surface. Concernant le dossier des gravières en forêt, les recours des opposants ont été rejetés par le Tribunal cantonal ; une autorisation d'exploiter le site a donc été délivrée, mais la Municipalité exige que les travaux ne débutent pas avant octobre-novembre pour préserver la qualité des bois abattus et, dans la mesure du possible, la biodiversité de cette forêt.

Concernant les travaux de réfection de la route du Vuarne, il indique qu'il s'est rendu sur le site avec le municipal de la commune de St-Cergue et l'ingénieur pour constater les dégâts apparus après l'hiver dernier ; les deux communes se sont entendues pour renforcer certaines bordures ; les travaux de remise en état constatés durant la fermeture hivernale de cette route seront à charge de l'entreprise fautive. Il mentionne que la convention avec la commune de St-Cergue est en voie de signature.

Il termine sur un point financier : il a constaté une réduction sensible des rentrées fiscales depuis deux mois, par rapport à l'année dernière ; elle serait due au fait que certains contribuables de notre Commune n'ont pas reçu les acomptes à payer pour 2015 ; il donnera des nouvelles à ce sujet lors du prochain Conseil.

Pour marquer la fin de la législature, M. le Syndic annonce qu'une visite des alpages de notre Commune est prévue le samedi 12 septembre prochain, à laquelle toute la population est invitée.

### **13. Propositions individuelles et divers**

M. C. GRAF demande des nouvelles du vote de la commune de Gingins au sujet de la déchetterie. Mme O. ROCHAT-JEANMONOD répond qu'elle a rencontré les municipaux des deux villages et qu'un nouveau préavis se prépare à Gingins, sans changement notable du concept de réaménagement de cette déchetterie ; elle ajoute que le contact avec la nouvelle municipale en charge à Gingins est excellent, que le dossier a été retravaillé et qu'il y a bon espoir de concrétisation ; bien entendu, le Conseil communal de Gingins doit se prononcer une nouvelle fois.

Mme P. AUDETAT demande si les préavis déjà votés et approuvés par Trélex et Chéserex doivent être à nouveau soumis aux votes, en cas de modifications du préavis de Gingins. M. le Syndic répond que si le préavis ne comporte que des changements de peu d'importance, il n'est pas nécessaire de voter à nouveau.

Mme P. DELAFONTAINE demande si l'unanimité des trois communes est obligatoire, notamment pour l'achat de la parcelle par notre Commune. M. le Syndic répond par l'affirmative, vu l'ampleur des travaux à effectuer.

Mme C. HELLER-BERGER souhaite plus d'information concernant le ramassage des déchets verts. M. le Syndic s'engage à faire le nécessaire. M. J.-F. CHEVALIER demande également

des explications supplémentaires lorsque le ramassage des déchets verts tombe sur les jours fériés. M. le Syndic répond que ces informations figurent sur le site de notre Commune.

M. F. VAUTIER est surpris que la Municipalité n'ait pas abordé devant le Conseil les projets de Pôle Bois (occuper une parcelle le long de la route de St-Cergue) qui touchent le territoire de Trélex et concernent l'aménagement du territoire ; il regrette que la presse en soit informée avant les membres du Conseil. M. Y. RAVENEL répond que les communications à ce sujet émanent du Conseil régional. M. le Syndic précise que Pôle Bois est un projet régional soutenu par le Canton ; le 3 juillet prochain, la Municipalité va rencontrer le Conseil régional pour discuter d'un emplacement possible sur Trélex (ou sur La Rippe) ; à ce jour, aucune décision n'a été prise. Par contre, M. le Syndic précise que la création d'une zone artisanale intercommunale dans le secteur serait souhaitable et recevrait l'aval de la Municipalité.

M. O. DE LORIOLO demande ce qu'est Pôle Bois. M. P. HOFMANN répond que cette entité s'occupe de promouvoir le bois de scierie ; elle incite les communes à utiliser le bois pour les constructions, à mieux valoriser ce matériau.

M. le Syndic regrette que le rapport de gestion 2014 n'ait suscité aucune réaction. A ce propos, M. O. MONTAGUTI souhaite que ce rapport figure sur le site.

M. J.-P. BERNEY demande si le rond-point des Migerendes a été financé par le Canton, si l'entretien incombe à notre Commune et si l'éclairage a été financé par Paléo. Mme O. ROCHAT-JEANMONOD répond par l'affirmative pour les trois points et précise que la consommation d'électricité pour l'éclairage fait partie de notre réseau communal.

Au sujet des gravières en forêt, M. J.-P. BERNEY souhaite être assuré qu'aucun camion ne traversera le village. M. P. HOFMANN répond qu'un circuit est prévu par la Route Blanche et que les camions auront l'interdiction de descendre à travers le village.

Au nom de M. W. REUST, absent ce soir, le Président suggère d'organiser une visite des travaux importants réalisés à Combe Froide ou d'informer la population par un tout-ménage. Mme O. ROCHAT-JEANMONOD répond que les travaux ont été ralentis par la découverte de conduites en mauvais état qui ont nécessité d'énormes creuses et déplacements de terre, ce qui fait que, pour des raisons de sécurité, le chantier n'est pas accessible actuellement ; par contre, lorsque les installations seront terminées, une visite du site pourrait être organisée.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h30.

Le Président  
Baudouin LEGAST

La secrétaire  
Francine MEYSTRE